



CONSEIL MUNICIPAL
4 MARS 2024
DELIBERATIONS DE LA SEANCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-HUIT HEURES

		Présents	28	Pour	32
		Absents	1	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Absent : M. DOULAT

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 joint en annexe.

Il demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

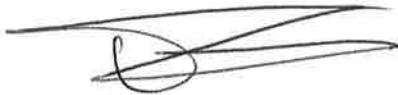
Il n'y a aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	08-03-2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte de gestion 2023 du budget principal.

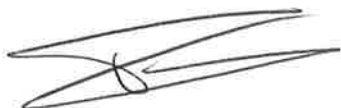
Il précise que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable Public est conforme au compte administratif 2023 et n'appelle ni observation ni réserve.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GRAINE entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'année 2023 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	08-03-2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX-HUIT HEURES

		Présents	28	Pour	32
		Absents	1	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Absent : M. le Maire

Sous la présidence de : M. DALBIGOT

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du budget principal.

La balance générale du compte administratif fait apparaître les chiffres suivants :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	Fonctionnement	17 312 111,49 €	18 574 089,36 €	1 261 977,87 €
	Investissement	5 863 370,71 €	5 978 903,47 €	115 532,76 €
REPORTS 2022	Fonctionnement (002)	0,00 €	794 045,69 €	794 045,69 €
	Investissement (001)	1 221 415,31 €	0,00 €	-1 221 415,31 €
TOTAL (réalisations et reports 2022)	Fonctionnement	17 312 111,49 €	19 368 135,05 €	2 056 023,56 €
	Investissement	7 084 786,02 €	5 978 903,47 €	-1 105 882,55 €
	TOTAL	24 396 897,51 €	25 347 038,52 €	950 141,01 €
RAR A REPORTER EN 2024	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Investissement	205 113,06 €	95 600,77 €	-109 512,29 €
	TOTAL	205 113,06 €	95 600,77 €	-109 512,29 €
		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	17 312 111,49 €	19 368 135,05 €	2 056 023,56 €
	Investissement	7 289 899,08 €	6 074 504,24 €	-1 215 394,84 €
	TOTAL CUMULE	24 602 010,57 €	25 442 639,29 €	840 628,72 €

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- De charges générales pour un montant de 3 806 266€
- D'atténuation de produits d'un montant de 195 464€ correspondant au paiement en application de la loi SRU d'un montant de 131 586€ ; des reversements des taxes assainissement pollution modernisation d'un montant de 55 825€ ; et d'un dégrèvement de taxe d'habitation sur locaux vacants et de taxe foncière jeunes agriculteurs d'un montant de 8 053€
- De charges de gestion courante correspondant notamment au paiement du SDIS d'un montant de 302 425€ ; des subventions d'équilibre au CCAS et au restaurant municipal pour un montant de 525 729€ ; de subventions versées aux associations pour un montant de 195 055€ ; des indemnités des élus pour un montant de 180 424€
- De charges exceptionnelles correspondant notamment à la subvention exceptionnelle versée au CCAS pour un montant de 55 222€ ; de titres annulés sur exercices antérieurs d'un montant de 13 267€, du reversement du filet de sécurité de 2022 d'un montant de 196 613€
- De la masse salariale : 10 663 747€
- Des dotations et provisions correspondant notamment aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906€ ;

des amortissements d'un montant de 500 893€, et de provisions d'un montant de 5 000€

- De charges financières d'un montant de 458 600€

Les recettes de fonctionnement sont composées de

- Atténuations de charges d'un montant de 50 401€ correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel,
- Produits des services, du domaine et ventes diverses correspondant aux cantines scolaires d'un montant de 338 828€ ; aux refacturations des services ressources au CCAS et ses budgets annexes d'un montant de 18 444€ ; aux inscriptions aux centres aérés d'un montant de 133 850€ et crèches d'un montant de 223 372€ ; aux entrées de cinéma d'un montant de 124 641€ ; aux stationnements et locations sur la voie publique d'un montant de 52 976€ ; aux entrées de spectacle d'un montant de 42 180€
- Impôts et taxes correspondant à la taxe foncière d'un montant de 10 223 033€ ; de l'attribution de compensation d'un montant de 465 719€ ; du fonds de péréquation d'un montant de 255 096€ ; de la taxe sur la consommation finale d'électricité d'un montant de 322 311€ ; des droits de mutation d'un montant de 715 008€ ; des occupations de domaine public, et droits de place d'un montant de 189 461€ ; de la taxe locale sur la publicité extérieure d'un montant de 37 353€
- Dotations, subventions et participations correspondant à la dotation générale forfaitaire d'un montant de 2 247 932€ ; aux subventions de la CAF d'un montant de 1 626 858€ ; de la compensation sur exonération des taxes foncières d'un montant de 53 291€, aux dotations titres sécurisés et recensement d'un montant de 25 432€ ; et subventions diverses 56 000€
- Autres produits de gestion courante correspondant au loyer de la gendarmerie d'un montant de 299 000€ ; de la redevance de la Semabath d'un montant de 34 201€
- Produits exceptionnels correspondant notamment aux mécénats et dons d'un montant de 23 287€ ; d'annulation de titres sur exercices antérieurs d'un montant de 6 902€ ; d'astreintes urbanisme d'un montant de 5 101€
- Reprises de provisions d'un montant de 61 870.97€ correspondant au montant recouvré des recettes antérieures à 2020 et des admissions en non-valeur
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 363 477€
- Quote-part de subventions amortissables d'un montant de 36 227€
- Résultat de fonctionnement 2020 reporté d'un montant de 794 045.69€

Les dépenses d'investissement sont composées :

- Des dépenses d'études, d'équipements et de travaux d'un montant de 3 906 154€
- Des échéances d'emprunts 1 461 169€
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 363 477€
- D'intégration d'études aux travaux d'un montant de 96 039€
- Des amortissements des subventions transférables de 7 611€

- Du déficit d'investissement 2020 reporté d'un montant de 1 221 415.31€

Les recettes d'investissement se composent

- Des subventions d'un montant de 1 100 643€ correspondant aux amendes de police municipale pour 241 543€, liées aux travaux pour et à l'achat d'équipements de 859 100€
- Du FCTVA d'un montant de 302 575€
- Des taxes d'aménagement d'un montant de 200 594€
- De l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisés d'un montant de 1 399 987.44€
- Des dotations et provisions correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906€
- Des dotations aux amortissements d'un montant de 500 893€
- D'intégration d'études aux travaux d'un montant de 96 039€

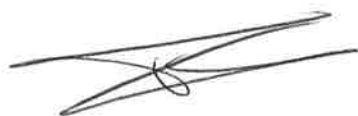
M. le Maire sort de la salle pour laisser l'assemblée délibérante s'exprimer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

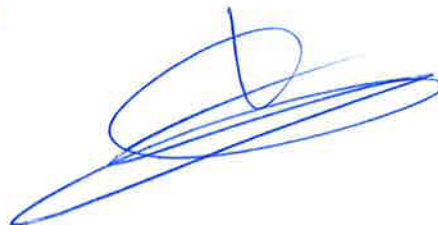
L'exposé de M. GRAINE entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget principal ;
- **DONNE** quitus à Monsieur le Maire de sa gestion ;

Le Maire
Thierry BAEZA




Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE À
DIX HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

**OBJET : FINANCES – ETAT ANNUEL PRESENTANT L'ENSEMBLE DES
INDEMNITES BRUTES DE TOUTES NATURES DES ELUS MUNICIPAUX
ANNEE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. PARRA, adjoint au maire délégué au personnel, indique que dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019, dans ses articles 92 dernier alinéa et 93, relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités territoriales à l'article L. 2123-24-1-1, a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du

budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont ont bénéficié les élus siégeant au sein de leur conseil, au titre de l'année N-1.

Les indemnités concernées sont celles afférentes à l'exercice de tout mandat ou de toute fonction, soit toutes les sommes perçues par les élus au titre d'un exercice, même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « indemnités ».

Concernant le formalisme lié à la présentation de cet état, il n'y a pas de contrainte particulière, hormis la mention des montants en euros bruts avant toute retenue fiscale ou sociale. Il est recommandé d'indiquer les montants par mandat ou fonction, de manière nominative pour une pleine visibilité des indemnités allouées.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal, avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Il ne fait pas l'objet d'un vote.

Ainsi, pour 2023, l'état annuel de l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal de la ville de Mèze est présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. PARRA entendu,

Vu les articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités territoriales,

- **PREND ACTE** de la présentation de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du conseil municipal de la ville de Mèze, pour l'année 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	08-03-2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

**SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX
HUIT HEURES**

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

OBJET : FORMATION - BILAN DE LA FORMATION DES ELUS 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Étaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

Mme Delphine AKNIN, conseillère municipale déléguée à la formation, expose :

L'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau qui récapitule les actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

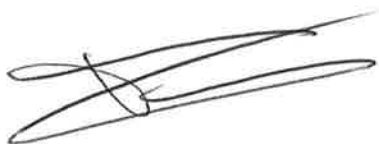
Le tableau joint aux élus précise les formations prises en charge par la ville en 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

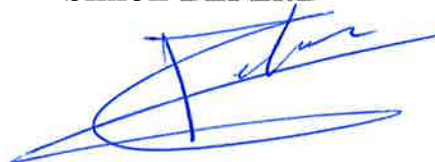
L'exposé de Mme AKNIN entendu,

- **PREND ACTE** de la transmission de ces éléments,
- **ATTESTE** de la tenue du débat sur la formation des élus.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	08-03-2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

**SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A
DIX-HUIT HEURES**

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

**OBJET : FONCIER – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. DALBIGOT, Adjoint au Maire délégué aux affaires générales et à l'aménagement durable (urbanisme, affaires foncières, agriculture durable), rappelle que l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2 000 habitants doit donner lieu, chaque année, à une délibération du Conseil municipal, qui est annexée au compte administratif.

La date à prendre en compte pour l'établissement de ce bilan est la date du transfert de propriété.

Bilan 2023 :

- **Nombre de dossiers traités au titre du droit de préemption en 2023 :**

Déclarations d'Intention d'Aliéner en zone urbaine : **255**

Déclarations d'Intention d'Aliéner en zone agricole et naturelle : **49**

Déclarations d'Intention d'Aliéner de fonds de commerce ou artisanaux : **6**

- **Exercice du droit de préemption urbain par la commune :**

- Signature de l'acte concernant la préemption 2022 des parcelles bâties, cadastrées section CN n°385, 386 et 387 situées 9 et 11 rue du Docteur Magne (acte signé le 16 janvier 2023)

- **Exercice du droit de préemption Espace Naturel Sensible par délégation à la commune :**

- Préemption de la parcelle cadastrée section BK 88, 5 961 m², lieu-dit LA PRADE (acte signé le 01 juin 2023)

- **Acquisition amiable de terrains bâtis :**

- parcelles cadastrées section BP 41 et 42, 4 867 m², zone d'activités du Mas de Garric (futur centre technique municipal, acte signé le 04 septembre 2023)

- **Acquisition amiable de terrain non bâti :**

- parcelle cadastrée CB 3, 206 m², chemin des Costes (régularisation voirie, acte signé le 16 février 2023)

Bilan des acquisitions et cessions 2023	
Acquisitions	1 – 179 379,19 € (16/02/2023) 2 – 4 390 € (16/02/2023) 3 – 7 267 € (01/06/2023) 4 – 1 158 250,00 € (04/09/2023)
TOTAL	1 349 286,19 €
Cessions	Pas de cession en 2023
TOTAL	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé ci-dessus,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. DALBIGOT entendu,

- **PREND ACTE** de la présentation du bilan des cessions et acquisitions de la ville de Mèze pour l'année 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE À
DIX HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – BILAN DES MARCHES PUBLICS
2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux marchés publics, rappelle que l'article R2196-1 du Code de la Commande Publique et relatif à la mise à disposition des données essentielles des marchés publics prévoit :

- Un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 euros hors taxes, sur son profil acheteur dématérialisé

- Une publication au cours du premier trimestre de chaque année, de la liste des marchés d'un montant égal ou supérieur à 25 000 euros hors taxes conclus l'année précédente, sur le support de son choix. Cette liste mentionne l'objet, le montant hors taxes et la date de conclusion du marché ainsi que le nom de l'attributaire et son code postal.

Conformément à cette réglementation, il présente la liste des marchés conclus en 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

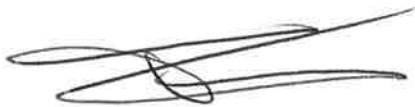
Vu le tableau des données essentielles des marchés publics 2023 annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GRAINE entendu,

- **PREND ACTE** de la présentation de la liste des marchés publics conclus en 2023.

Le Maire
Thierry BAEZA




Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07-03-2024
Acte publié, affiché et notifié le	08-03-2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A DIX
HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DU RESULTAT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, présente à l'assemblée l'affectation du résultat de 2023 du budget principal.

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 d'un montant de 2 056 023.56€, et le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 1 215 394.84€, il est proposé

d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation obligatoire du résultat	1 215 394.84 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	840 628.72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GRAINE entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AFFECTE** l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget 2024, à hauteur 1 215 394.84€ en couverture du déficit d'investissement de clôture.
- **AFFECTE** le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 840 628.72€, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget 2024.

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A
DIX-HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	26
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	7

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MEZE
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

M. GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, soumet à l'assemblée délibérante le budget 2024 de la ville, qui se résume comme suit, en mouvements budgétaires :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 19 782 816€
- Recettes : 19 782 816€

Section d'investissement :

- Dépenses : 10 507 807€
- Recettes : 10 507 807€

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- De charges générales pour un montant de 3 971 093€
- D'atténuation de produits correspondant au paiement en application de la loi SRU d'un montant de 135 500€ ; des reversements des taxes assainissement pollution modernisation d'un montant de 48 500€ ; de dégrèvements de taxes d'un montant de 8 100€
- De charges de gestion courante correspondant au paiement du SDIS d'un montant de 316 942.69€ ; des subventions d'équilibre au CCAS et au restaurant municipal pour un montant de 790 000€ ; de subventions versées aux associations pour un montant de 202 100€ ; des indemnités des élus pour un montant de 209 111€ ; de créances admises en non-valeur liées aux non recouvrements de créances antérieures à 2022 de 79 600€ ; de redevances des logiciels hébergés de 46 902€
- De charges financières d'un montant de 478 300€
- De charges exceptionnelles correspondant aux titres annulés sur exercices antérieurs d'un montant de 15 000€
- De la masse salariale : 11 200 000€
- Des dotations aux amortissements correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906.31€ ; des amortissements d'un montant de 723 439€
- D'une provision de 5 000€
- Du virement à la section d'investissement de 1 418 072€

Les recettes de fonctionnement sont composées notamment de

- Atténuations de charges d'un montant de 60 000€ correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel,
- Produits des services, du domaine et ventes diverses correspondant aux cantines scolaires et garderies périscolaires d'un montant de 428 000€ ; aux inscriptions aux centres aérés d'un montant de 137 200€ et crèches 225 250€ ; aux entrées de cinéma, saison culturelle et festivités d'un montant de 150 000€ ; aux stationnements et locations sur la voie publique d'un montant de 52 158€ ; des locations de salles et matériels, refacturation des services ressources aux budgets annexes et ccas et ses budgets annexes, de la participation d'Hérault Energie aux bornes de recharge électriques, au ramassage des encombrants, des transports scolaires pour un montant de 342 556€

- Des dotations et provisions correspondant aux charges liées au covid 2020 et 2021 étalées sur 5 ans d'un montant de 127 906.31€
- Des dotations aux amortissements d'un montant de 723 439€
- D'intégration d'études et avances suivies de travaux d'un montant de 130 000€
- D'un nouvel emprunt de 2 650 000€
- De l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisés d'un montant de 1 215 394.84€
- Du virement de la section de fonctionnement de 1 418 072€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de M. GRAINE entendu et après en avoir délibéré, à la MAJORITE, 7 ABSTENTIONS (Mmes ESTRADA CALUEBA, FALCON DE LUCA, DARDE, MM. GOUDARD, ASPA, DOULAT, MASINI)

- **APPROUVE** les chapitres du budget primitif 2024 de la ville de Mèze

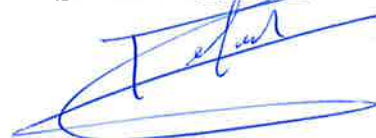
Le Maire

Thierry BAEZA




Le secrétaire de séance

Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

- Impôts et taxes correspondant à la taxe foncière d'un montant de 10 900 253€ ; de l'attribution de compensation d'un montant de 465 719€ ; du fonds de péréquation d'un montant de 255 096€ ; de la taxe sur la consommation finale d'électricité d'un montant de 222 500€ ; des droits de mutation d'un montant de 715 000€ ; des occupations de domaine public, terrasses, films d'un montant de 40 900€ ; des droits de place d'un montant de 155 800€ ; de la taxe locale sur la publicité extérieure d'un montant de 37 353€
- Dotations, subventions et participations correspondant à la dotation générale forfaitaire d'un montant de 2 266 811€ ; aux subventions de la CAF d'un montant de 1 346 363€ ; de la compensation sur exonération de la taxe d'habitation d'un montant de 53 935€ ; des titres sécurisés d'un montant de 20 400€ ; du FCTVA d'un montant de 11 359€ ; subventions aux actions culturelles 29 250€
- Autres produits de gestion courante correspondant au loyer de la gendarmerie d'un montant de 299 000€ ; de location d'installations sportives et salles municipales d'un montant de 73 000 ; de mécénat d'un montant de 5 000€.
- Reprises de provisions d'un montant de 128 500€ correspondant au montant recouvré des recettes antérieures à 2020 du budget de l'eau et des non valeurs potentielles
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 220 000€
- Quote-part de subventions amortissables d'un montant de 81 982€
- Résultat de fonctionnement 2023 reporté d'un montant de 840 628.72€

Les dépenses d'investissement sont composées notamment :

- Des dépenses d'études, d'équipements et de travaux d'un montant de 6 465 848.45€
- Des échéances d'emprunts 1 301 243€, et le remboursement du prêt relais de 1 200 000€
- De la valorisation des travaux en régie d'un montant de 220 000€
- D'intégration d'études et avances suivies de travaux d'un montant de 130 000€
- Des amortissements des subventions transférables d'un montant de 81 982€
- Du déficit d'investissement 2023 reporté d'un montant de 1 105 882.55€

Les recettes d'investissement sont composées notamment :

- Des subventions d'équipement d'un montant de 1 822 781.85€
- Du FCTVA d'un montant de 269 613€
- Des taxes d'aménagement d'un montant de 200 600€



RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024



Ville de Mèze



PLAN

- 1. Budget principal de la commune**
- 2. Budget annexe du restaurant municipal**
- 3. Budget annexe de l'hébergement**
- 4. Budget annexe du port mixte**
- 5. Budget annexe du port du Mourre Blanc**
- 6. Budget annexe du Village Club Thalassa**
- 7. Budget annexe de l'aire de camping-car**

1. BUDGET PRINCIPAL



LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Malgré l'impact de l'inflation, l'exécution budgétaire maîtrisée a permis d'atteindre l'objectif fixé lors du vote du budget : maintenir une épargne nette positive (tout en maintenant stables les taux d'imposition). **Mieux, cet objectif a été dépassé et l'épargne nette a progressé à + 530 K€.**
- En investissement, on notera : **un niveau inédit de dépenses d'investissements** (4.269 K€ + 205 K€ de RAR) **et de subventions reçues** (1.101 K€ + 95 K€ de RAR).
- **Le résultat de l'exercice, est de 950 K€,** avec un recours à l'emprunt limité à 1 M€ (hors prêt relais à rembourser en 2024).
- Le niveau des restes à réaliser est très faible compte tenu des 85% de réalisation des dépenses d'équipement et de la gestion en AP/CP. Cela renforce la sincérité de l'exécution budgétaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Réalisé 2023	
011	Charges à caractère général	3 806 266,84 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 663 747,40 €
014	Atténuations de produits	195 464,19 €
		Loi SRU : 131,5k€ Reversements taxes EAU : 55,8€
65	Autres charges de gestion courante	1 282 702,82 €
		SDIS : 302,4k€ Subvention d'équilibre au CCAS : 285,8k€ Subvention d'équilibre au restaurant municipal : 240k€ Subventions aux associations : 195k€ Indemnités des élus : 210,7k€ ANV : 7,5k€
66	Charges financières	458 600,04 €
67	Charges exceptionnelles	271 530,20 €
		Subvention exceptionnelle au CCAS : 55,2k€ Subventions exceptionnelles aux associations : 4,49k€ Reversement de la dotation Inflation : 196 613€ titres annulés sur exercices antérieurs : 13,2k€
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000 €
		Constitution de provision
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 683 311,49 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 800,00 €
		Dotations aux amortissements : 500,8k€ dotations aux amortissements charges covid à répartir : 127 906,31 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		628 800,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		17 312 111,49 €



Ville de Mèze

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	Réalisé 2023	
013 Atténuations de charges	50 401,57 €	Remboursements sur rémunération du personnel : 38 802,12€ Décharges syndicales 2022 2023 : 10 281,13€ Emplois aidés : 7 471,02€ Cantines scolaires : 338,8k€ Cimetière : 17 086€ Refacturation prestations RH, finances, MP au CCAS et BA : 215k€ Remboursements divers (EDF camping car, encombrants, eaux jardins familiaux) : 109,7k€ Inscriptions crèches, centres aérés et périscos : 442k€ Entrées de cinéma : 124,6k€ Entrées spectacles et ventes d'objets promotionnels : 42k€ odp stationnements et locations sur la voie publique : 35 890€ TF : 10 173 202€ Pylônes : 36 400€ AC : 465 719€ Fonds de péréquation : 255 096€ TCFE : 322 311€ Taxe add: 715k€ odp voirie, terrasses, films et droits de place : 189,4k€ TLPE : 37 353€ DF : 1 140 707€ DSU : 660 766€ DNP : 446 459k€ CAF : 1 633,4k€ Subventions Département + Région + SAM : 56k€ Compensation TF : 53,2k€ Dotations titres sécurisés : 23k€ Location gendarmerie : 299k€ Redevance Semabath : 34,2k€ Locations de salles et gymnases : 43,6k€ Dividendes Semabath Dons et mécénats : 23,2k€ Mandats annulés sur exercices antérieurs : 7,4k€ Remboursements et versements divers : 19,8k€ Astreintes urba : 5k€ Reprises de provisions : 6k€ liées aux ANV et liées au versement à SAM des taxes eau +55,8k€
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 338 564,16 €	
73 Impôts et taxes	12 217 028,90 €	
74 Dotations, subventions et participations	4 049 965,91 €	
75 Autres produits de gestion courante	384 317,62 €	
76 Produits financiers	16 013,37 €	
77 Produits exceptionnels	56 222,38 €	
78 Reprises sur amortissements et provisions	61 870,97 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 174 384,88 €	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 704,48 €	Travaux en régie : 363,4k€ et amortissement des sub 36,26k€
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	399 704,48 €	
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	794 046 €	
Total des recettes de fonctionnement	19 368 135,05 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Ville de Mèze

CHAPITRES	Réalisé 2023	
20	Immobilisations Incorporelles	287 141,06 €
204	Subventions d'équipement versées	38 100,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 540 413,74 €
454103	Immeubles en péril	40 500,00 €
Total des dépenses d'équipement		3 906 154,80 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	303,03 €
19	Subventions d'investissement	0,00 €
18	Emprunts et dettes assimilées	1 461 169,16 €
Total des dépenses financières		1 461 472,19 €
Total des dépenses réelles d'investissement		5 367 626,99 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	399 704,48 €
041	Opérations patrimoniales	96 039,24 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		495 743,72 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 221 415,31 €
Total des dépenses d'investissement		7 084 786,02 €

Etudes : 220 235,28€ DONT

ADAP : 25,5k€ + B Jeu : 6,3k€ + Cagueloup : 3,8k€ + Cinéma : 5,1k€ + Désimper et géothermie Héllianthe : 28,2k€ + Mobilité centre ville : 27,6k€ + Oullé : 3,9k€ + Papi : 29,3k€ + Place mairie : 15,6k€ + Remparts PH1+2 : 29,8k€ + Pompe stade : 8,6k€ + Tennis : 8k€ + Divers : 15k€

PLU : 6,3k€

Publication : 7,9k€

Logiciel, site web... : 52,5k€

Opération façades + Chapelle des pénitents

Spinelli : 1 158 250€

Doc Magne : 179 379,19€ (report 2022)

Travaux sur constructions : 780,7k€ dont : ADAP 137,9k€ + cinéma 42,5k€ + écoles 28,7k€ + église 93,7k€ + HDV 42,4k€ + crèches 35,3k€ + Olombel : 42,2k€ + esplanade 178k€ + remparts 208,3k€

Achat matériel + mobiliers et informatiques : 389,4k€ dont broyeurs 20,3k€ + ancrage écologique 18,5k€ + camion passerelle 12k€ + sécurisation du SI 38,3k€ + contrôleur de domaine 25,6k€ + enveloppe Info 21k€ + mobilier 29,8k€ + terrabox 37,8k€ + mat scénique 52,8k€ + caméras 14,8k€ + minipelle 35k€

Cagueloup 375k€

Pompe sesquiers 160,5k€

Travaux en régie 363,4k€

amortissements des sub 42,5k€

intégration des études



RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES		Réalisé 2023	
			Stade : 81,9k€ Esplanade : 118,3k€ Olombel 6,1k€ B Jeu 32,1k€ Papi 15,5k€ Accès 99,8k€ Charles Trenet 19k€ Eglise 52,2k€ Remparts : 14,3k€ Cagueloup 173,4k€ Amendes de PM 241,5k€ falsa chaufferie 4,4k€ Crèches 4,3k€ Ancrages 3k€ tribunes 92k€
13	Subventions d'investissement	1 100 643,38 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 209 336,00 €	Emprunts Spinelli + tout Investissement + avance CAF pour ALSH et ALE 9,3k€
20	Frais d'étude	268,00 €	Reversement trop perçu étude faisabilité chaudière Coty (HNRJ)
454203	Immeubles en péril	40 500,00 €	
	Total recettes d'équipement	3 350 747,38 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 903 316,85 €	FCTVA : 302,5k€ Taxe d'aménagement : 200,5k€ 1068 : 1 399 987,44€ TLE : 159€
	Total des recettes financières	1 903 316,85 €	
	Total des recettes réelles d'investissement	5 254 064,23 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	628 800,00 €	Dotations aux amortissements : 500,8k€ dotations aux amortissement charges covid à répartir : 127 906,31
041	Opérations patrimoniales	96 039,24 €	Intégration des études
	Total des recettes d'ordre d'investissement	724 839,24 €	
	Total des recettes d'investissement	5 978 903,47 €	

RÉSULTAT GLOBAL 2023

		Dépenses	Recettes	Solde
TOTAL (réalisations et reports 2022)	Fonctionnement	17 312 111,49€	19 368 135,05	2 056 023,56€
	Investissement	7 084 786,02€	5 978 903,47€	- 1 105 882,55€
	TOTAL	24 396 897,51€	25 347 038,52€	950 141,01€
		Dépenses	Recettes	Solde
Restes à réaliser 2023 à reporter en 2024	Investissement	205 113,06€	95 600,77€	-109 512,29€



FOCUS SUR LES SUBVENTIONS 2023

La ville s'est pleinement engagée dans la politique contractuelle. Elle sollicite toutes les formes d'aides publiques « classiques ». Elle répond aussi à divers appels à projets et recherche des partenaires moins connus, comme le Cerema (budget du port)...

En 2023, nous avons obtenu **1,1 M€ d'aides (+ 100 K€ en RAR)** dont :

Esplanade : 78 % de subventions (CD34)

ADAP : 75 % de subventions (Etat DSIL – SAM – CR Occ)

Eglise 5^{ème} tranche : 75 % (Etat DETR – SAM)

Remparts 1^{ère} tranche : 72 % (Etat DETR – CD34 – SAM)

Cague-Loup : 70 % de subventions (CD34 – SAM)

Sécurisation système informatique : 70 % (appel à projet ANSSI)

Eclairage Bernard Jeu : 68 % (appel à projet ANS – Fonds Vert)...



LE BUDGET PRIMITIF 2024

« Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les éléments saillants relatifs à ce budget 2024 ont été détaillés :

- Un exercice qui doit viser notre consolidation financière ;
- Tout en prévoyant un niveau d'investissements record de 6,2 M€, jamais atteint à Mèze.

2022 a été une année de transition et de mise en place des projets.
2023, dans un contexte très difficile, a entamé une réelle dynamique.
2024 sera un budget intense qui amplifiera notablement cette dynamique pour la transition écologique, notre cadre de vie et nos services publics !

Thierry BAEZA, Maire »



LES AXES POLITIQUES DU BP 2024

En 2024, Mèze amplifiera son action en faveur de :

1. La transition écologique (1.576 K€)
2. La qualité du cadre de vie (1.817 K€)
3. L'action des services publics (1.934 K€)
4. La dynamique de la vie locale (834 K€)

LA TRANSITION ECOLOGIQUE

1. **La transition écologique par la baisse de consommation d'énergies fossiles, la rénovation énergétique et la désimperméabilisation des sols :**
 - **Ecole Hélianthe** : désimperméabilisation des cours (400 K€ HT), mise en place de la géothermie et rénovation énergétique du bâtiment (500 K€ HT). Très fortes subventions attendues
 - **Ecoles Coty Clémenceau** – chaudière bois : paiement de la participation à Hérault Energies (95 K€ avec récupération de TVA)



LA TRANSITION ECOLOGIQUE (2)

2. La transition énergétique par la baisse de consommation d'énergie :

- **Poursuite du changement progressif de tout le parc d'éclairage public** : 75 K€ chaque année de TCFE pour Hérault Energies, maître d'ouvrage délégué,
- **Fin de paiement du changement de l'éclairage à Bernard Jeu**
- **Divers aménagements techniques** sur nos installations et bâtiments : adaptations d'installations de chauffage (20 K€), menuiseries Hôtel de ville (7 K€)...



LA TRANSITION ECOLOGIQUE (3)

3. La transition écologique par les actions pour les mobilités, pour la connaissance et la préservation de l'environnement :

- Création de **pistes cyclables vers le Sesquier (300 K€)**,
- Création d'un sentier sous marin,
- Achats pour le rucher municipal et le pâturage...

4. Gestion des risques :

- **Travaux de mitigation PAPI : 148 K€ (subventionnés à 90%)**

LE CADRE DE VIE (1)

1. Une ville qui s'embellit et qui valorise son patrimoine :

- **Boulevard des Remparts** (remparts + voirie) : 620 K€,
- **Place de la Mairie – CP 24** : 450 K€,
- Aménagement de la place du Micocoulier (50 K€),
- Opération façades (50 K€ avec les RAR),
- Rond point d'entrée route de Pezenas (20 K€),
- Ciels de rue (10 K€),
- Subvention pour la chapelle des Pénitents (8 K€),
- Rénovation de la statue l'Homme, le Soleil et le Poisson (5 K€)

2. Une ville agréable et pratique à vivre :

- **Programme voirie urbaine et rurale (300 K€),**
- **Achat du terrain pour futur parking (165 K€),**
- **Divers aménagements mobilité et jalonnement (147 K€),**
- Achat de mobilier urbain (50 K€),
- Installation de 5 passages piétons illuminés (20 K€),
- Travaux d'éclairage public (10 K€)...



LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

- **Programme 24 d'accessibilité programmée (200 K€),**
- **Toit de la mairie (200 K€),**
- **Maîtrise d'œuvre pour aménagements du futur CTM (50 K€),**
- **Logiciels (101 K€),**
- **Chauffage réversible à C. Bastide (70 K€),**
- **Sécurité : extension vidéoprotection (45 K€), nouveau véhicule (35 K€) et divers PM (38 K€),**
- **Matériel technique, matériel roulant, mobilier, achats, agencements et travaux divers (1.175 K€ répartis en plus de 200 demandes)...**



LA DYNAMIQUE DE LA VIE LOCALE

- **Salle J. Oulié : 600 K€,**
- **Club house du tennis : 100 K€,**
- **Rénovation de l'orgue : 45 K€,**
- **Achat de matériel logistique et régie : nacelle, tables, bancs, barnums, matériel scénique...,**
- **Achat de matériel et mobilier pour la culture,**
- **Expos autour des JO,**
- **Aménagements d'agès de fitness...**



LE FONCTIONNEMENT

LE FONCTIONNEMENT : FOCUS SUR LE 011

Energie : baisse attendue d'environ 30%, soit plus de 200 K€ sur le budget communal, hors budgets annexes

Pas d'arbitrage particulier sur les demandes exprimées

Maintien de l'action publique

BP 24 = 3 971 093€ :

-191 k€ par rapport au BP 2023, **soit -4,6%**

+164 k€ par rapport au CA 2023, **soit +4,3%**

Des charges imposées : hausse du SMIC (inconnu), hausse cotisations CNRACL (+60K€), évolution de 5 points (+117K€)

Hausse du point 2023 : effet 24 +60 K€

Hausse du point 2024 estimée à +1% au 01.07.2024, soit +40K€

GVT +1% : 80 K€ (avancements, promotion interne)

Action sociale : progression participations aux mutuelles (10 K€)

Stabilité globale des effectifs

BP 24 = 11 200 000 € :

+500 k€ par rapport au BP 2023, **soit +4,67%**

+536 k€ par rapport au CA 2023, **soit +5,03%**

- La subvention de fonctionnement du CCAS sera fixée au montant nécessaire (+ 300 K€)
- Stabilité des subventions aux associations
- Admissions en non valeur de l'ex-budget de l'eau : 80k€. A solder progressivement

BP 24 = 1 651 906€ :

+322 k€ par rapport au BP 2023, **soit +23,25%**

+374 k€ par rapport au CA 2023, **soit +29,13%**

- Evolution des tarifs : + 40 K€ (suite à délibération de 2023)

BP 24 = 1 352 464€ :

+77 k€ par rapport au BP 2023, soit +6,03%

+4 k€ par rapport au CA 2023, soit +0,27%

- **Taxe Foncier Bâti** : la valeur locative cadastrale augmente de **3,9%**. +1 % : variation des bases physiques. **Stabilité du taux.**
- Taxe Foncier Non Bâti : stabilité à 85%.
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : **surtaxation de 60% votée. Produit supplémentaire estimé : 300 K€**
- Reversement du produit de THLV en compensation a priori
- Reversement de 75 K€ de TCFE à Hérault Energie

BP 24 = 12 930 629 € :

+798 k€ par rapport au BP 2023, **soit +6,58%**

+713 k€ par rapport au CA 2023, **soit +6,25%**

- CAF : après des surcroûts de recettes ponctuels en 2023, retour à un exercice plus classique
- Dotations d'Etat : prévision de petites hausses

BP 24 = 3 779 011 € :

+60 k€ par rapport au BP 2023, soit +1,60%

-270 k€ par rapport au CA 2023, soit -6,69%



Ville de Mèze

L'INVESTISSEMENT



Ville de Mèze

BP 24 : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **DEPENSES D'EQUIPEMENT : 6.315 K€**
- **DETTE : 2.501 K€ (dont remboursement du prêt relais)**
- **DEFICIT ANTERIEUR : 1.106 K€**
- **O/O : 432 K€ (travaux en régie, amortissement des subventions, intégration des études)**



BP 24 : SECTION D'INVESTISSEMENT LES CAPACITES FINANCIERES PREVISIONNELLES

- VIREMENT DE LA SF A LA SI : 1.418 K€
- CHAPITRE 10 : 1.686 K€ (FCTVA : 269 K€, TA : 200 K€, affectation 1068 : 1.215 K€)
- SUBVENTIONS : 1.686 K€
- EMPRUNT : 2.650 K€
- CESSIONS : 1.800 K€ (Ypres et perception)
- O/O : 981 K€ (nouveau système d'amortissements, Covid 19, intégration études)

BUDGET GENERAL

Chapitres Fonctionnement	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Dépenses	0,00 €	19 782 816€	19 782 816€	
				gaz électricité et bois= 689 320€ travaux en régie = 153 000€ fournitures d'entretien, de petit équipement, vêtements de travail, gouters des centres aérés = 443 625€ repas des cantines scolaires + Alsh + agents municipaux = 474 740€ locations de véhicules = 196 218€ locations de films = 55 000€ entretien et réparations des bâtiments, voirie, réseaux et matériel roulant= 98 940€
011 - Charges à caractère général	0,00 €	3 971 093€	3 971 093€	maintenance informatique (logiciels, matériel, photocopieurs) = 120 072€ maintenance éclairage public = 53 000€ maintenance et contrôle des installations techniques (Vmc, sites web, aires de jeux, alarmes...) = 82 641€ assurances = 161 850€ organismes de formations = 45 000€ fêtes et réceptions= 281 245€ transports collectifs pour enfance et jeunesse= 64 750€ frais de téléphonie et internet = 48 676€ taxes foncières + Sacem + Tsa + démoustication = 170 700€ Spectacles saison culturelle = 75 900€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	11 200 000€	11 200 000€	
014 - Atténuations de produits	0,00 €	192 100€	192 100€	reversement taxes assainissement, pollution, modernisation à l'agglo = 48 500€ loi SRU = 135 500€ Dégrèvement de taxes = 8 100€
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 418 072€	1 418 072€	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	851 345,31€	851 345,31€	dotations aux amortissements : 723 439 et dotations aux amortissements spécifiques COVID 127 906,31€ réparties sur 5 ans indemnités des élus = 209 110€ créances admises en non valeur = 79 600€ SDIS = 316 942,69€
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 651 905,69€	1 651 905,69€	subvention d'équilibre au ccas = 550 000€ subvention d'équilibre au restaurant = 240 000€ subventions aux associations = 202 100€ Logiciels hébergés = 46 902€
66 - Charges financières	0,00 €	478 300€	478 300€	échéances d'emprunts
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	15 000€	15 000€	titres annulés sur exercice antérieurs
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	5 000€	5 000€	provisions

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes fonctionnement	0,00 €	19 782 816€	19 782 816€	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	840 628,72€	840 628,72€	report du résultat de fonctionnement après affectation au besoin de financement
013 - Atténuations de charges	0,00 €	60 000€	60 000€	remboursement sur rémunérations du personnel
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	301 982€	301 982€	valorisation des travaux en régie = 220 000€ quote-part des subventions amortissables = 81 982€ redevances d'occupation du domaine et voies publics = 52 158€ inscriptions centres aérés = 137 200€ Inscriptions crèches = 225 250€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	1 352 464,71€	1 352 464,71€	repas des cantines et garderies périscolaires = 428 000€ entrées de cinéma, saison culturelle et festivités = 172 950€ locations de salles, refacturation des services ressources aux budgets annexes et ccas, hérault énergie pour les bornes de recharge électriques, encombrants, transports scolaires = 336 906,71€ fiscalité = 10 976 201€ attribution de compensation de la sam = 465 719€ fonds de péréquation communal et intercommunal = 255 096€
73 - Impôts et taxes	0,00 €	12 930 629€	12 930 629€	droits de place = 155 800€ terrasses, voiries et tournages = 40 900€ TCFE = 222 500€ taxe additionnelle = 715 000€ TLPE = 37 353€ taxes sur les pylônes = 39 960€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	3 779 011,57€	3 779 011,57€	DGF = 2 266 811€ participations CAF = 1 357 518,57€ FCTVA = 11 359€ compensation des exonération de TF = 53 935€ titres sécurisés et recensement = 20 400€ Subventions aux actions culturelles = 28 500€ location gendarmerie = 299 000€ + révision à 30k€ location installations = 43 000€ Entretien du SDIS 7 500€ Mécénat : 5 000€
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	385 600€	385 600€	reprises sur provisions liées aux recouvrements 2022 et des non valeurs de l'ex budget de l'eau 128 500€ et du budget général 4 000€
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	132 500 €	132 500€	

**BUDGET GENERAL BP
2023**

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Dépenses investissement	205 113,06€	10 302 693,94€	10 507 807€	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 105 882,55€	1 105 882,55€	déficit d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	301 982€	301 982€	valorisation des travaux en régie = 220 000 € amortissements des subventions = 81 982€
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	130 000€	130 000€	intégration des études et avances suivies de travaux
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 404€	1 404€	Fctva reversé au restaurant municipal
13 – Subventions d'investissement	0,00	1 447€	1 447€	Reversement pour partie PUP
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 501 243€	2 501 243	échéances d'emprunts + remboursement prêt relai 1,2M€
20 - Immobilisations incorporelles	46 496,71€	582 826,15€	629 322,86€	MO pour salle j. Oullié = 74,5k€ + MO + diverses études pour local tennis = 7,3k€ + projets de volrie divers 62,9k€ + Abords de l'hôtel de ville 84,6k€ + modification et révision du PLU 42,7k€ + rénovation énergétique des bâtiments 10k€ + remparts phase 2 : 37,7k€ + AD'AP 42,1k€+ désimperméabilisation + géothermie Hélianthe 119,9k€ +Mo rénovation éclairage aire de jeux à B. Jeu = 3k€ + annonces légales 4,5k€ + refonte du site web 4k€ + PLU 41,7k€ + logiciel cimetière courrier supervision réseau 62,6k€ + CTM 50k€ + projets bâtimentaires 10k€ + études mur en péril 10k€

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
204 - Subventions d'équipement versées	12 500€	42 300€	54 800€	opérations façades + chapelle des pénitents
21 - Immobilisations corporelles	146 116,35€	1 640 398,12€	1 786 514,47€	Foncier : 214k€ + B. Jeu 81,6k€ + cinéma 22k€ + matériels et jeux dans les écoles : 92,3k€ + orgue 45k€ + matériels techniques 121,5k€ + place micocouliers 50k€ + voiries rurale et urbaine 271,6k€ + jalonnement 37,4k€ + renouvellement du parc informatique 22,3k€ + broyat 24k€ + matériel scéniques 25k€ + chaises et tables en bois 17k€ + nacelle électrique et attelage élévateur 30k€ + caméras PM éthylo test coffre fort armes 67,5k€ et véhicule PM 35k€ + mobilier urbain 54,2k€ + enveloppe des ST dans les services 40k€ + HDV 200k€
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	3 845 211,12€	3 845 211,12€	Abords place de la mairie 393,2k€ + ADAP 157,8k€ + château Girard 23k€ + Claude Bastide 70k€ + dojo 31,8k€ + Hélianthe 960,6k€ + HDV 200k€ + jalonnement 100k€ + J. Oullié 520,4k€ + Papi 148,6k€ piste cyclable 300k€ + remparts 605,2k€ + tennis 130k€ + hangar capitainerie 100k€ + chaudière Coty 95k€ + aménagement garage 20k€ + giratoire Pézenas 20k€
4541101 – Immeuble en péril		150 000	150 000€	

BUDGET GENERAL

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes Investissement	95 600,77€	10 412 206,23€	10 507 807€	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	1 418 072€	1 418 072€	
024 – Produits de cessions	0,00€	1 800 000€	1 800 000€	Ypres et ancienne perception amortissements
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	851 345,31€	851 345,31€	charges liées à la crise sanitaire 127 906,3€ réparties sur 5 ans
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	130 000€	130 000€	intégration des études et avances suivies de travaux
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 685 607,84€	1 685 607,84€	FCTVA 269 613€ taxes d'aménagement 200 600€ excédents de fonctionnement capitalisés 1 215 394,84€
13 - Subventions d'investissement	95 600,77€	1 727 181,08€	1 822 781,85€	Amendes de police 200€ + ADAP 80k€ + Remparts 250k€ + J. Oullié 250k€ + Place de la mairie 100k€ + Hélianthe 520k€ + CAF 50,9k€ + CNC 20,7k€ + Tennis 69,3k€ + HDV 62,7k€ + Micocouliers 10,4k€
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 650 000€	2 650 000€	nouvel emprunt
454201 – Immeuble en péril		150 000€	150 000€	

2. RESTAURANT MUNICIPAL

Un CA 2023 marqué par :

- la conclusion d'un nouveau marché alimentation et la démarche d'approvisionnement en produits locaux et circuits courts a permis la stabilité du coût des denrées malgré l'inflation
- la hausse de la fréquentation du restaurant municipal a été de l'ordre de 20% ce qui a généré des recettes d'exploitation plus importantes que la prévision.

En 2024 , un budget caractérisé par:

- Un excédent de résultat permettant de prévoir des investissements (moderniser les locaux de stockage par la rénovation des chambres froides et l'achat de gros matériels)
- Un suivi et application rigoureuse du marché alimentaire en cours.

Restaurant municipal – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	1 679 889,00 €	1 600 074,36 €	
011 - Charges à caractère général	641 591,44 €	641 591,44 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	950 000,00 €	940 689,65 €	
023 - Virement à la section d'investissement	68 447,49 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 872,18 €	15 872,18 €	
65 - Autres charges de gestion courante	382,00 €	381,16 €	
66 - Charges financières	1 539,93 €	1 539,93 €	
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 555,96 €	0,00 €	
Recettes	1 679 889,00 €	1 711 161,37 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	
013 – Atténuations de charges	1 000,00 €	3 417,42 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 430 508,00 €	1 456 910,66 €	
74 - Dotations, subventions et participations	8 000,00 €	10 453,59 €	
75 - Autres produits de gestion courante	240 002,00 €	240 001,59 €	subvention d'équilibre du budget principal
78 - Reprises sur amortissements et provisions	379,00 €	378,11 €	
Investissement			
Dépenses	108 101,00 €	108 015,32 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	92 205,81 €	92 205,81 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 812,47 €	8 812,47 €	
21 - Immobilisations corporelles	7 082,72 €	6 997,04 €	
Recettes	108 101,00 €	39 653,51 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	68 447,49 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 872,18 €	15 872,18 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	23 781,33 €	23 781,33 €	

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	1 724 280€	1 724 280€	
				Eau, électricité, gaz, carburant, télécommunication = 7 490€ alimentation = 565k€ fournitures d'entretien, administratives, de traitement, petit équipement et vêtements de travail = 43,4k€ contrats prestations de services : dératisation, désinfection, analyses bactériologiques... = 5 650€ maintenances et réparations : matériel roulant, matériels techniques, matériels de cuisine, logiciels = 17,2k€
011 - Charges à caractère général	0,00 €	648 597,00 €	648 597,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	981 100,00 €	981 100,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	73 853,27 €	73 853,27 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	18 381,11 €	18 381,11 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	382,00 €	382,00 €	Admission en non valeur
66 - Charges financières	0,00 €	1 466,62 €	1 466,62 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	500,00 €	titres annulés sur exercices antérieurs

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Recettes fonctionnement	0,00 €	1 724 280,00 €	1 724 280,00 €	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		42 725,20 €	42 725,20 €	
013 - Atténuations de charges	0,00 €	1 502,80 €	1 502,80 €	remboursements sur rémunérations
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 670,00 €	1 670,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	1 430 000,00 €	1 430 000,00 €	repas des anciens 250k€ repas des cantines = 330k€ repas des extérieurs 210k€ Prestations mairie = 150k€ remboursement de personnel mis à dispo à l'hébergement = 200k€
74 - Dotations, subventions et participations	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	240 003,00 €	240 003,00 €	subvention d'équilibre versée par le budget principal + PAS
78 – reprises sur prov. pour risques et charges	0,00 €	379,00 €	379,00 €	Reprise sur ANV

Restaurant municipal – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	187 000,00 €	187 000,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	68 361,81 €	68 361,81 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 670,00 €	1 670,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	8 942,85 €	8 942,85 €	
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	108 025,34 €	108 025,34 €	Mobilier et matériels techniques
Recettes	0,00 €	187 000,00 €	187 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	73 853,27 €	73 853,27 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	18 381,11 €	18 381,11 €	amortissements
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	69 765,62 €	69 765,62 €	FCTVA 1 403,81€ 1068 : 68 361,81€
13 - Subventions d'investissement		25 000€	25 000€	



3. HEBERGEMENT MUNICIPAL

Un CA 2023 marqué par :

-la hausse de la fréquentation de l'hébergement municipal a été de l'ordre de 24 % ce qui a généré des recettes d'exploitation plus importantes que la prévision et les objectifs prévus ont été dépassés .

En 2024 , un budget caractérisé par:

- Un excédent de résultat permettant de prévoir des investissements pour l'amélioration des prestations hôtelières proposées.

-La pérennisation de notre stratégie commerciale pour optimiser la fréquentation du Centre Le Taurus.

HEBERGEMENT – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	269 882,00 €	269 842,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	
011 - Charges à caractère général	58 948,69 €	58 944,22 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	204 000,00 €	203 965,69 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 933,31 €	6 932,09 €	
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
Recettes	269 882,00 €	315 517,82 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	23 493,36 €	23 493,36 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	246 000,70 €	291 614,78 €	Hébergement 240,3k€ Prestations hôtellères 8,3k€ Locations de salles 42,9k€
75 - Autres produits de gestion courante	387,94 €	409,68 €	
Investissement			
Dépenses	34 910,00 €	1 069,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	34 910,00 €	1 069,00 €	Matériel de bureau
Recettes	34 910,00 €	34 908,78 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 976,69 €	27 976,69 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 933,31 €	6 932,09 €	

Hébergement BP 2024

chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	249 882€	249 882€	
				fournitures d'entretien et de petit équipement = 25 500€ dont le linge : 14 000€ vêtements de travail 1 500€ contrôles et réparation = 2 644€ blanchisserie = 9 000€ énergie, téléphonie = 4 000€ Remboursement de frais 15k€
011 - Charges à caractère général	0,00 €	52 948,69€	52 948,69€	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	190 000€	190 000€	
023 – Virement à la section d'investissement				
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	6 933,31€	6 933,31€	dotations aux amortissements
Récettes	0,00 €	249 882€	249 882€	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	226 000,70€	226 000,70€	hébergement = 190 000€ prestations hôtelières = 2 500,70€ locations de salles = 33 500€
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	387,94€	387,94€	redevance sur distributeur de boissons



Hébergement BP 2024

chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	97 406,00 €	97 406,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	17 406,00 €	17 406,00 €	Mobiliers cafétéria + chambres + tables et chaises maison du temps libre
23 – Immobilisations en cours		80 000,00 €	80 000,00 €	Climatisation dans les chambres
Recettes	0,00 €	97 406,00 €	97 406,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	33 839,78 €	33 839,78 €	report du résultat d'investissement 2023
021 – Virement de la section de fonctionnement		7 047,94 €	7 047,94 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	10 842,46 €	10 842,46 €	amortissements
10 – Dotations, fonds divers et réserves		45 675,82 €	45 675,82 €	Excédents de fonctionnement capitalisés

4. PORT DE MEZE

En 2023

Des recettes d'exploitation réalisées en retrait par rapport aux prévisions en raison d'une estimation n'ayant pas pris en compte le reversement de la TVA. Des charges de gestion générale maîtrisées malgré l'inflation, la hausse du coût de l'énergie, l'augmentation de la Taxe Foncière et la revalorisation réglementaire des charges de personnel (+ 6,7 % par comparaison au CA 2022).

Un déficit d'exploitation de clôture de 6 185,41 lié principalement à un reversement de régularisation de TVA pour les exercices 2020 à 2022 .

Un excédent d'investissement à reprendre en 2024 afin de financer le report des travaux du quai du port des nacelles et de nouvelles opérations décidées en conseil portuaire.

En 2024

Des dépenses d'exploitation maîtrisées et revenant à un montant prévisionnel constant après l'incidence du reversement de TVA (157 600 € en 2023) en charge exceptionnelle. Des recettes d'exploitation en augmentation (+ 31 674 € par rapport au réalisé 2023) par la hausse des tarifs du port de 10 % voté à l'unanimité au conseil portuaire afin de rétablir l'équilibre budgétaire et financer les travaux prévus en 2024 pour un montant de 535.912 € ; quai du port des nacelles, rénovation des sanitaires, installation bornes distribution eau/élec de gestion contrôlée

Port de Mèze – CA 2023

Chapitres	Reports	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses		519 920,00 €	482 898,25 €	
011 - Charges à caractère général		122 289,53 €	112 091,45 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés		134 000,00 €	133 141,35 €	
023 - Virement à la section d'investissement		21 038,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		60 799,47 €	60 788,23 €	
65 - Autres charges de gestion courante		9 093,00 €	8 873,01 €	
66 - Charges financières		13 100,00 €	10 254,43 €	
67 - Charges exceptionnelles		157 600,00 €	157 249,78 €	TVA du port de 2020 à 2022
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 000,00 €	500,00 €	
Recettes		519 920,00 €	476 712,84 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		138 571,76 €	138 571,76 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		26 270,00 €	24 554,23 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises		347 456,00 €	304 213,24 €	régie du port 261,4k€ + terrasses 42,6k€ + occupation terre plein carburant 200€
74 - Subventions d'exploitation		0,00 €	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		22,24 €	1,19 €	
77 - Produits exceptionnels		7 600,00 €	7 677,94 €	
78 - Reprise sur provisions semi-budgétaires		0,00 €	1 694,48 €	

Port de Mèze – CA 2023

Chapitres	Reports	Prévu	Réalisé	Commentaires
Investissement				
Dépenses		554 338,00 €	187 543,30 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		26 270,00 €	24 554,23 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		30 000,00 €	25 348,09 €	
20 - Immobilisations incorporelles	32 466,10 €	42 467,00 €	29 476,12 €	MO travaux au port des nacelles
21 - Immobilisations corporelles	1 880,00 €	59 144,00 €	17 624,78 €	nurseries + trottoir + sécurisation Internet + mobilier + corbelles bi-flux
22 - Immobilisations reçues en affectation		369 047,00 €	67 700,00 €	séparateur hydrocarbure
23 - Immobilisations en cours		27 410,00 €	22 840,08 €	Avances sur marché port des nacelles
Recettes		554 338,00 €	347 029,16 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		266 363,53 €	266 363,53 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		21 038,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		60 799,47 €	60 788,23 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		0,00 €	0,00 €	
13 - Subventions d'investissement	10 454,00 €	136 137,00 €	19 877,40 €	Séparateur hydrocarbure
16 - Emprunts et dettes assimilées		70 000,00 €	0,00 €	

Port de Mèze – BP 2024

Chapitres	Report	Proposé	Prévu	commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	361 356,00 €	361 356,00 €	
002 – Résultat d'exploitation reporté	0,00 €	6 185,41 €	6 185,41 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	117 906,59 €	117 906,59 €	eau, gaz, électricité, carburants = 5 774€ Etude assurance statutaire + ecocean + formation logiciel métier 11,2k€ fournitures d'entretien et autres = 4 434€ entretien maintenance et réparations des bâtiments et matériel = 5,9k€ versement taxes de séjour = 2 000€ taxes foncières et de séjour = 81k€ Frais bancaires si emprunt en juillet + frais CB réglé = 2,8k€ Remboursement de frais au budget principal 3 500€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	142 200,00 €	142 200,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 500,00 €	65 500,00 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 600,00 €	8 600,00 €	Redevance domaniale 7 300€ admissions en non valeur = 1 290€ PAS 10€
66 - Charges financières	0,00 €	18 964,00 €	18 964,00 €	
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	Provision pour risques et charges

Port de Mèze – BP 2024

Chapitres	Report	Proposé	Prévu	commentaires
Fonctionnement				
Recettes	0,00 €	361 356,00 €	361 356,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	quote-part des subventions amortissables
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	334 156,00 €	334 156,00 €	places de port = 275k€ redevances des terrasses = 59 156€
75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	700,00 €	700,00 €	P.a.s
78 - Reprise sur provisions semi-budgétaires	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	Reprise de provisions liée aux non-valeurs
Investissement				
Dépenses	18 610,00 €	741 787,00 €	760 397,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	amortissements des subventions amortissables
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	97 900,00 €	97 900,00 €	Intégration des études
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	échéances d'emprunts
20 - Immobilisations incorporelles	18 610,00 €	18 475,00 €	37 085,00 €	Études sanitaires + Mo port des nacelles Sanitaires 30k€
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €	Groupe électrogène 8,5k€
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	535 912,00 €	535 912,00 €	Port des nacelles 433 962€ + compteurs de fluide 101 950€
Recettes	0,00 €	760 397,00 €	760 397,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	159 485,86 €	159 485,86 €	excédent 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	65 500,00 €	65 500,00 €	amortissements
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	97 900,00 €	97 900,00 €	Intégration des études
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	166 460,14 €	166 460,14 €	Port des nacelles et compteurs de fluide
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	271 051,00 €	271 051,00 €	

5. PORT DU MOURRE BLANC

En 2023 (CA) :

- une stabilité des charges d'exploitation par rapport à 2022 (128k€ et 123 k€ CA 2023/CA2022).
- un déséquilibre structurel en fonctionnement entre les recettes de l'exercice et les dépenses entraînant un déficit pour les opérations de l'exercice (solde exploitation de – 13 662 €).

En 2024 (BP) :

- une augmentation des recettes réelles d'exploitation de 14.721€ nécessaires pour rétablir l'équilibre budgétaire suite à une décision de révision des tarifs de +25% validée par un vote du conseil portuaire.
- en investissement, une capacité de mobiliser les crédits disponibles par des dépenses d'équipement à définir (travaux de voirie, de réhabilitations ou renouvellement d'infrastructures et réseaux).

Mourre blanc – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	132 149,00 €	128 020,68 €	
011 - Charges à caractère général	15 650,42 €	14 815,62 €	Etudes et annonces dragage 8,7k€ + refacturation sces ressources et frais 5,5k€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17 100,00 €	17 083,36 €	
023 - Virement à la section d'investissement	441,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 957,58 €	92 946,40 €	
65 - Autres charges de gestion courante	4 000,00 €	1 675,30 €	redevance domaniale
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 500,00 €	1 500,00 €	
Recettes	132 149,00 €	130 348,30 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	15 997,24 €	15 997,24 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	54 873,00 €	54 871,77 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	59 278,76 €	200,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		0,29 €	
77 - Produits exceptionnels		59 279,00 €	Subvention du département en compensation de l'exonération de redevances
78 - Reprises sur amortissements et provisions	2 000,00 €	0,00 €	

Mourre blanc – CA 2023

Chapîtres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Investissement			
Dépenses	273 928,00 €	59 131,77 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	54 873,00 €	54 871,77 €	
21 - Immobilisations corporelles	44 055,00 €	4 260,00 €	trappe fermeture réservoir
22 - Immobilisations reçues en affectation	175 000,00 €	0,00 €	
Recettes	273 928,00 €	273 475,82 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	180 529,42 €	180 529,42 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	441,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	92 957,58 €	92 946,40 €	

Port du Mourre Blanc – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	131 350,00 €	131 350,00 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	13 200,00 €	13 200,00 €	Entretien et réparations = 6 000€ études et insertion = 5 000€ remboursement au budget général des frais = 2 200€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	21 100,00 €	21 100,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	94 199,95 €	94 199,95 €	dotations aux amortissements
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 250,05 €	2 250,05 €	redevances domaniale= 1 750,53€ ANV = 500,52€
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	100,00 €	titres annulés sur exercices antérieurs
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	500,00 €	500,00 €	provisions pour admission en non valeur
Recettes	0,00 €	131 350,00 €	131 350,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	2 327,62 €	2 327,62 €	résultat de fonctionnement reporté
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	54 871,77 €	54 871,77 €	quote-part des subventions amortissables
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	73 650,09€	73 650,09€	redevances parcelles
78 – reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	500,52 €	500,52 €	Reprises de provisions liées au ANV

Port du Mourre Blanc – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	308 544,00 €	308 544,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	54 871,77 €	54 871,77 €	
21 - Immobilisations corporelles	4 260 €	20 356,23 €	20 356,23 €	
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00€	233 316,00 €	233 316,00 €	
Recettes	0,00 €	308 544,00 €	308 544,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	214 344,05 €	214 344,05 €	excédent d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	94 199,95 €	94 199,95 €	amortissements



Ville de Méze

6. THALASSA

Thalassa – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	46 736,00 €	46 402,81 €	
011 - Charges à caractère général	10 986,00 €	10 680,00 €	mission tourisme pour DSP
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	27 122,07 €	27 114,93 €	Dotations amortissements
66 - Charges financières	8 627,93 €	8 607,88 €	
Recettes	46 736,00 €	78 478,29 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	8 171,53 €	8 171,53 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 564,47 €	18 553,34 €	quote-parts des subventions amortissables
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	20 000,00 €	Location Semabath dsp jusqu'en octobre
70 - Ventes de produits fabriqués, presta de services, marchandises	0,00 €	31 753,42 €	Nouvelle dsp à partir d'octobre 2023 + 2024
Investissement			
Dépenses	40 349,00 €	30 339,98 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	18 564,47 €	18 553,34 €	quote-parts des subventions amortissables
16 - Emprunts et dettes assimilées	11 797,17 €	11 786,64 €	
21 - Immobilisations corporelles	9 987,36 €	0,00 €	
Recettes	40 349,00 €	90 341,86 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 226,93 €	13 226,93 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	27 122,07 €	27 114,93 €	Dotations amortissements
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	50 000,00 €	Caution Semabath

THALASSA – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	80 633,00 €	80 633,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	34 978,00 €	34 978,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	34 122,87 €	34 122,87 €	dotations aux amortissements
66 - Charges financières	0,00 €	11 532,13 €	11 532,13 €	échéances d'emprunt
Recettes	0,00 €	80 633,00 €	80 633,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	32 075,48 €	32 075,48 €	résultat de fonctionnement 2022 reporté
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	18 557,00 €	18 557,00 €	quote-part des subventions amortissables
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	30 000,52 €	30 000,52 €	redevance de la SEMABATH

THALASSA – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Investissement				
Dépenses	0,00 €	321 100,00 €	321 100,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	18 557,00 €	18 557,00 €	amortissements des subventions
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	191 997,25 €	191 997,25 €	suite mail TP, compte 166 doit être à 0.00€. l'emprunt doit se dérouler au 1641 – Ecriture d'ordre équilibrée, pas de sortie de trésorerie
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	échéances d'emprunt
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	97 545,75 €	97 545,75 €	
Recettes	0,00 €	321 100,00 €	321 100,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	60 001,88 €	60 001,88 €	résultat d'investissement 202 reporté
021 – Virement de la section d'investissement	0,00 €	34 978,00 €	34 978,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	34 122,87 €	34 122,87 €	amortissements
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	191 997,25 €	191 997,25 €	suite mail TP, compte 166 doit être à 0.00€. l'emprunt doit se dérouler au 1641 – Ecriture d'ordre équilibrée, pas de sortie de trésorerie

7. AIRE DE CAMPING CAR

Aire de camping car – CA 2023

Chapitres	Prévu	Réalisé	Commentaires
Fonctionnement			
Dépenses	29 693,00 €	5 082,11 €	
011 - Charges à caractère général	24 507,02 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 426,98 €	3 425,24 €	dotations aux amortissements
66 - Charges financières	1 759,00 €	1 656,87 €	
Recettes	29 693,00 €	36 464,09 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	20 405,98 €	20 405,98 €	
75 - Autres produits de gestion courante	9 287,02 €	16 058,11 €	redevances versées par Camping-car Park
Investissement			
Dépenses	23 797,00 €	2 842,56 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 001,00 €	2 842,56 €	
21 - Immobilisations corporelles	20 796,00 €	0,00 €	
Recettes	23 797,00 €	23 795,26 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 370,02 €	20 370,02 €	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 426,98 €	3 425,24 €	Amortissements

AIRE DE CAMPING CAR – BP 2024

Chapitres	Reports	Proposé	Prévu	Commentaires
Fonctionnement				
Dépenses	0,00 €	41 381,00 €	41 381,00 €	
011 - Charges à caractère général	0,00 €	36 362,70 €	36 362,70 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	3 426,30 €	3 426,30 €	dotations aux amortissements
65 – Charges de gestion courante	0,00 €	2,00 €	2,00 €	Arrondis de TVA
66 - Charges financières	0,00 €	1 590,00 €	1 590,00 €	échéances d'emprunt
Recettes	0,00 €	41 381,00 €	41 381,00 €	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	31 381,98 €	31 381,98 €	excédent de fonctionnement 2023 reporté
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	9 999,02 €	9 999,02 €	redevances versées par Camping-car Park
Investissement				
Dépenses	0,00 €	24 379,00 €	24 379,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 911,00 €	2 911,00 €	échéances d'emprunt
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	21 468,00 €	21 468,00 €	
Recettes	0,00 €	24 379,00 €	24 379,00 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	20 952,70 €	20 952,70 €	excédent d'investissement 2023 reporté
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	3 426,30 €	3 426,30 €	amortissements

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MEZE

SEANCE PUBLIQUE DU QUATRE MARS DEUX MILLE VINGT-QUATRE A
DIX-HUIT HEURES

		Présents	29	Pour	33
		Absents	0	Contre	0
Membres en exercice	33	Représentés	4	Abstention	0

**OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
APPROBATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars, le conseil municipal de la ville de Mèze, légalement convoqué le 20 février 2024 par M. le Maire, s'est réuni à la salle de la République, rue Sadi Carnot, 34140 MEZE, à 18h, sous la présidence de M. BAEZA, Maire de la ville de Mèze et de M. DALBIGOT, Premier Adjoint, au moment du vote des comptes administratifs.

Etaient présents : M. BAEZA, Mme IMBERT, M. DALBIGOT, Mme GALIBERT, M. CURE, Mme GARCIA, M. GRAINE, Mme GIMENEZ SILVA, M. NICOLAS, Mme PELAIN, M. PARRA, Mme MUNOZ, M. ARCHIMBEAU, Mme GALAMBAUD MUNOZ, M. BOUFFINIER, Mme BOUDET, M. PREUX, Mme CARUSO, M. LAURENT, Mme AKNIN, Mme LEROY, M. DELEU, Mme BOISNEL, M. DEFEND, Mme ESTRADA CALUEBA, Mme DARDE, M. ASPA, M. DOULAT, M. PHOCAS.

Ont donné pouvoir : M. BOUDJEMA (à Mme CARUSO), Mme FALCON DE LUCA (à Mme DARDE), M. GOUDARD (à M. ASPA), M. MASINI (à Mme ESTRADA CALUEBA)

Sous la présidence de : M. BAEZA

Secrétaire de séance : M. DEFEND

Monsieur GRAINE, conseiller municipal délégué aux finances, propose au conseil municipal de voter les taux de fiscalité pour l'exercice 2024 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2024.

Monsieur GRAINE propose de reconduire les taux 2023 pour l'année 2024.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.73%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

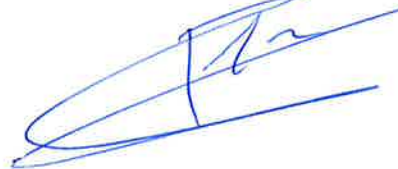
L'exposé de M. GRAINE entendu et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les taux de fiscalité applicables en 2024
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56.73%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85%
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné à signer tout document administratif, technique ou financier relatif à la mise en application de la présente délibération

Le Maire
Thierry BAEZA



Le secrétaire de séance
Simon DEFEND



Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr